

Pour les revendications, pour les droits, le syndicalisme un outil pour gagner.

Bobigny le 30 juin 2011

Chères Collègues,

Le syndicat SUD m'a permis d'être votre élue en CCPD, j'ai donc pu être à vos côtés pour vous écouter et vous défendre.

Parmi les Assistantes Maternelles nous sommes nombreuses à avoir adhéré à SUD. Comme vous avez pu le constater, nous avons, ensemble, mené plusieurs luttes, notamment sur le **Protocole des assistantes familiales qui peut servir de base aux revendications pour les assistantes maternelles, sur les défenses personnelles des collègues, et bien sûr à la CCPD.**

Avec SUD, j'obtiens des rencontres avec l'employeur (les élus du conseil général, la direction du personnel, la DEF-l'ASE, les responsables de circonscriptions de PMI...) cette activité est nécessaire au quotidien pour les défenses collectives et individuelles, par exemple : en cas de litige avec la PMI, les conseils concernant l'accueil pour obtenir l'agrément, et pour le conserver, mais surtout, vous avez été nombreuses à me solliciter pour être défendues en CCPD

Mon rôle d'élue avec le syndicat SUD, a été, dans ces conditions, d'être à vos côtés pour vous soutenir, pour vous écouter, mais aussi pour avoir des arguments solides face à l'administration, et voir chez vous les conditions d'accueil,

Chaque fois que je suis intervenue avec le syndicat SUD, nous avons obtenu gain de cause, et vous avez conservé votre agrément.

La seule fois où nous n'avons pas gagné en CCPD, **c'est au tribunal que nous avons gagné !**

Dans ces conditions, un syndicat comme SUD, qui est présent au Conseil général, sera plus efficace que des structures qui ne sont pas implantées dans cette administration. Nous sommes sur place au quotidien, dans les instances, dans les commissions, par exemple le service de PMI fait l'objet d'une réorganisation, nous sommes également présents dans les réunions de travail pour cette réorganisation, et nous y intervenons pour défendre les droits des professionnelles que nous sommes les assistantes familiales et les assistantes maternelles.

C'est pourquoi avec SUD je fais un travail qui est utile pour nous toutes.

Avec SUD nous avons gagné :

- *La présence d'une assistante maternelle dans les commissions d'agrément, en effet qui est le mieux placé pour évaluer une candidature ?*
- *Nous avons gagné au tribunal administratif, avec SUD nous voulions enfin faire respecter la loi ! **le tribunal nous a donné raison : lorsque des faits sont reprochés il ne suffit pas d'une simple suspicion, il faut établir la réalité avec certitude,***
- *Avant d'arriver en CCPD pour un risque de retrait d'agrément, nous avons obtenu une instance de médiation qui évite le manque d'écoute et qui permet la présence d'une de vos collègue,*
- *Une amélioration des relations PMI et assistantes maternelles,*

Votre collègue
Mervat SAAB, élue CCPD,



Avec le syndicat SUD je vous adresse ce document pour les élections à la CCPD qui auront lieu le 24 novembre, cette année 2011.

Avec le syndicat SUD, j'ai travaillé tout au long de mon mandat, sans que ce soit une période électorale, avec SUD j'ai obtenu gain de cause, sur des situations personnelles, souvent difficiles, et aussi sur des sujets qui nous intéressent toutes.

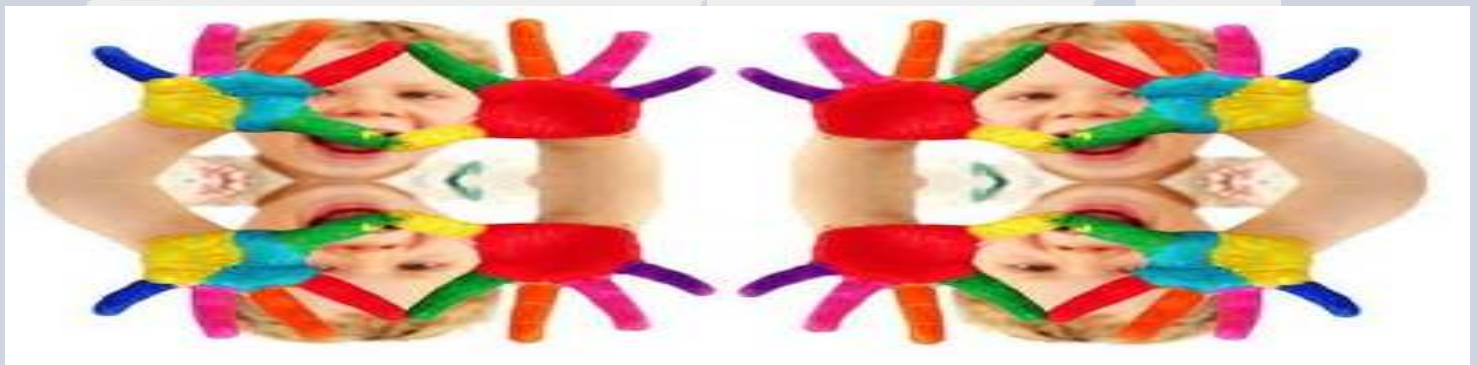
Le 24 novembre 2011, votez SUD-SOLIDAIRES.

L'adhésion au syndicat SUD est de 5 € par mois pour les assistantes maternelles.

Notre syndicat a mis en place une caisse de solidarité : en cas de retrait d'agrément, notamment, dans une procédure de suspicion, ainsi, pendant 4 mois une aide de 400 € par mois est versée (4 mois étant le délai maximum de suspension que peut prendre le Président du Conseil général)

Notre syndicat compte parmi ses membres et ses responsables des juristes, qui peuvent rédiger les mémoires au tribunal administratif, le syndicat peut, dans certains cas, prendre en charge le recours à un avocat, le guide édité par l'ASSMAT est disponible au syndicat, nous adressons régulièrement des informations aux adhérentes : des fiches techniques et juridiques sont disponibles, d'autres sont accessibles sur notre site internet

Bien sûr ceci est inclus dans la cotisation, notre syndicat n'a pas un but commercial il est organisé sur des valeurs telle la solidarité.



Bulletin d'adhésion à retourner à :

Syndicat *solidaires* SUD-ct du CG 93
Hôtel du Département 93006 BOBIGNY cedex

Ou en nous contactant par Email : sud@cg93.fr, ou par téléphone 01.43.93.91.28

Et auprès de votre représentante Mervat SAAB 06.50.46.18.97

Prénom NOM

Cotisation assistante maternelle 5€ par mois, tout compris.

Adresse personnelle.....

Téléphone(s).....Email.....